AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_177-DE
Reçu le 08/12/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le jeudi 30 novembre 2023 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à l'Espace André Malraux de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 novembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Lucas – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Géraldine Schulte
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet
Procurations	6	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Francis Lafaye à Jean-Pierre Chaumette Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_177-DE
Reçu le 08/12/2023

DELIBERATION N° 2023 /177 : (Code Nomenclature /752)
DATE : 30 NOVEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Catherine Bezac-Gonthier
OBJET : Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association PREVER (Périgord Ribéracois engagé vers un emploi réinventé)

Depuis plus de 2 ans l'association PREVER œuvre pour faire de notre territoire un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Dès 2021, 23 communes de la CCPR se sont engagées dans ce projet, qui pourrait concerner jusqu'à 306 personnes privées durablement d'emploi.

Un projet TZCLD vise à supprimer, par l'action locale, la privation durable d'emploi notamment en créant des activités utiles au territoire, complémentaires et non concurrentielles de l'existant.

Cependant avant d'être labellisé TZLD par l'Etat, il faut en amont engager un certain nombre de démarches et franchir certaines étapes obligatoires.

Parmi ces étapes obligatoires il y a la mise en place d'un Comité Local pour l'Emploi (CLE). Cette instance, composée d'acteurs et d'actrices du territoire, pilote le projet.

Il a notamment pour objectifs, d'informer, de créer des partenariats et entretenir des relations avec le tissu local mais aussi de s'assurer du respect de la supplémentarité des emplois qui seront créés...

L'objectif de l'association est de déposer un dossier pour une habilitation au début de l'année 2024 et pour un démarrage de l'expérimentation en 2025. Mais pour que le dossier soit recevable il est impératif que le CLE soit d'ores et déjà accompagné par un animateur.

Pour mener le projet à son terme et rémunérer un animateur du CLE jusqu'à l'obtention de l'habilitation et la création de l'entreprise à but d'emploi, l'association a sollicité la CCPR pour financer le poste.

En 2025 les recettes générées par la création de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) devraient permettre le financement du directeur de l'EBE, de l'animateur du CLE ainsi que les frais de fonctionnement.

AR Prefecture

024-200040400-20231130-2023_177-DE
Reçu le 08/12/2023

Le conseil communautaire à la majorité décide d'accompagner l'association PREVER à hauteur de 17 000 € sur l'année 2023, par l'attribution d'une subvention du montant précité au compte 6574.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :	Publié le 12 / 12 / 2023
Votes pour : 38 **Votes contre** : 3 **Abstentions** : 11	

La secrétaire de séance du 30 Novembre 2023
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 08/12/2023 11:24:53